

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 MAI 2017

DATE DE CONVOCATION : 05 MAI 2017

N°2017-04-07

Conseillers en exercice : 63
Conseillers titulaires et suppléants présents : 58
Conseillers votants : 52
Dont pouvoirs : 2

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017 et le 11 mai à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Val des Vignes, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gérard SAUMON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, M. RENAUDIN Vincent, Mme GARD Patricia, M. BUZARD Laurent, Mme AUTHIER-FORT Claire, M. BOBE Philippe - **BARRET** : M. CHATELIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques - **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie - **BOISBRETEAU** : M. BERNATET Rolland - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : M. BOUTIN Christian - **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre, M. MAUGET Bernard - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAGARDE SUR LE NE** : M. DESMORTIER Joël - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMERAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOILLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-LEGER** : Mme BAUDINAUD Virginie - **SAINT-MEDARD** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINT-PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre, M. VERGNION Philippe.

Pouvoirs :

Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)
M. DELATTE Benoît (Barbezieux) a donné pouvoir à Monsieur CHAUVIN Thierry (Barbezieux)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, Mme IMBERT Pascale, Mme SOULARD Annick, Mme GARNEAU Janine, M. GUILLON Jean-Jacques, M. ROBIN Eric, Mme MARTINEAU Françoise, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, Mme LELIEVRE Dominique, M. CHAPUZET Jean-Paul, M. BONNAUD Pascal, Mme PARIS Marie-Nicole, M. de CASTELBAJAC Dominique.

N°7 - Objet : Détermination du coût moyen par élève scolarisé en maternelle et en primaire

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse

Monsieur le Vice-Président rappelle au conseil communautaire qu'il y a lieu de déterminer un coût moyen par élève fréquentant les écoles maternelles et primaires du territoire, au vu des coûts réels de fonctionnement de ces écoles (frais de fonctionnement hors coûts de cantine et marchés de transport).

Il précise que ce coût moyen permettra de demander une participation financière aux frais de fonctionnement de nos écoles aux communes non adhérentes à la Communauté de Communes des 4B Sud-Charente utilisant le service.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire de fixer les coûts moyens pour l'année 2017 comme suit :

Coût moyen / élève écoles maternelles	1 552.21 €
Coût moyen / élève écoles primaires	719.56 €

Monsieur le Vice-Président demande donc au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur les coûts moyens proposés ci-dessus.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte de fixer les coûts moyens par élève comme ci-dessus dans le cadre de la participation financière aux frais de fonctionnement des écoles de notre territoire demandée aux communes non adhérentes à la Communauté de Communes des 4B Sud-Charente utilisant le service ;
- considère que ces montants resteront la base de la tarification jusqu'à nouvelle délibération du Conseil sur de nouveaux tarifs ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La recette sera imputée à l'article 7067 du budget affaires scolaires

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : ... 1.5 MAI 2017
Publié ou notifié le : 1.5 MAI 2017
Touvérac, le 1.5 MAI 2017

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 12 mai 2017
le Président,
Jacques CHABOT.



[Handwritten signature in blue ink]